



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Table des matières

PLAN DROITS DES FEMMES : 2^{ÈME} PHASE DE CONSULTATION 3

CONTACTS PRESSE..... 7

Plan droits des femmes : 2^{ème} phase de consultation

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles a pris acte ce jeudi du projet de Plan Droits des femmes préparé après consultation de la société civile. Le texte, qui engagera l'ensemble du Gouvernement et tracera la feuille de route de cette législature en matière de droits des femmes dans toutes les compétences de la Fédération, sera adopté par le Gouvernement à la rentrée, après consultation des instances consultatives selon les matières concernées.

Depuis le mois de janvier dernier, le cabinet de la Ministre des Droits des femmes Bénédicte Linard a entamé le travail d'élaboration de ce plan, pour lequel 178 organisations actives sur les questions relatives aux droits des femmes ont été sollicitées. Une septantaine d'entre elles ont transmis des recommandations. Le projet de plan a également été alimenté par des contributions des administrations générales du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Gouvernement a délibéré ce jeudi d'une première version du projet de plan décliné en 4 axes et mesures concrètes identifiées par compétences ministérielles. Celui-ci est maintenant soumis à une seconde phase de consultation afin de recueillir avant la fin du mois d'août les avis des principales instances consultatives sectorielles concernées telles que la Commission de pilotage du système éducatif, le Conseil supérieur des Sports, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, le Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, etc. Le plan sera ensuite amendé et présenté au Gouvernement pour approbation à la rentrée.

Pour assurer le suivi et la mise en œuvre de ce plan, un comité de suivi sera constitué dans lequel l'ensemble des membres du Gouvernement et la société civile seront représentés.

Ce plan s'articulera autour de 4 axes, déclinés en une série de mesures, chacune attribuée à un ou plusieurs membres du Gouvernement de la Fédération qui seront chargés plus spécifiquement de sa mise en œuvre :

- 1. Lutter contre les violences faites aux femmes**
- 2. Déconstruire les stéréotypes et agir sur les représentations**
- 3. Assurer une meilleure représentation des femmes dans tous les secteurs professionnels et à tous les niveaux dans les instances de décision et les postes à responsabilités**
- 4. Faciliter la conciliation vie privée – vie professionnelle**

Quelques mesures phares :

- 1. Lutter contre les violences faites aux femmes**

Le Gouvernement, dans le respect de la Convention d'Istanbul, entend agir contre les causes et les déterminants de la violence, tant verbales que physiques, sexuelles, économiques ou psychiques mais aussi sur le soutien aux victimes.

Sous cet axe on retrouve des mesures visant entre autres :

- le développement de campagnes de sensibilisation et de prévention des violences
- la mise en place d'ateliers d'autodéfense féministes
- le déploiement d'actions sur le traitement médiatiques des violences telles que des formations, la création d'une charte et d'un label
- le renforcement de l'aide aux victimes via des outils de communication, la désignation d'une personne ressource au sein des administrations de la FW-B, la création d'un hébergement pour les victimes mineures de mariages forcés, un service de soutien aux journalistes victimes de cyber-harcèlement
- la prévention des violences gynécologiques et obstétricales ou la lutte contre les mutilations génitales féminines
- la prévention des violences dans le sport,

2. Déconstruire les stéréotypes et agir sur les représentations

Afin de s'attaquer aux racines de la discrimination et de l'inégalité de genre, le Gouvernement œuvrera à lutter contre toutes formes de stéréotypes visant à dévaloriser et enfermer les femmes/filles et les hommes /garçons dans des rôles et fonctions prédéterminées.

Les mesures concernent ici entre autres :

- la sensibilisation du personnel de l'accueil de la petite enfance et des enseignants aux stéréotypes de genre
- l'intégration de la dimension de genre dans les référentiels de compétences initiales et du tronc commun
- le lancement d'une campagne visant à encourager une orientation scolaire et professionnelle dégagée de stéréotypes sexistes
- la consolidation de l'Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)
- l'introduction d'une dimension genrée dans la sélection des projets culturels
- la visibilité des femmes dans l'usage de la langue française par les institutions
- la féminisation des cadres sportifs et la promotion du sport féminin

3. Assurer une meilleure représentation des femmes dans tous les secteurs professionnels et à tous les niveaux dans les instances de décision et les postes à responsabilités

Le Gouvernement entend permettre de faire émerger les propositions de femmes et poursuivre un objectif de parité afin de faciliter une participation des femmes à hauteur de leur existence dans tous les domaines de la société.

Les pistes de travail pour cet axe concernent notamment :

- une réflexion sur le conditionnement de toute subvention facultative accordée par la FWB à la présence d'une clause anti-sexisme dans les contrats de travail et à la présence d'au minimum un tiers du genre le moins représenté dans la structure dirigeante de l'organisation
- La mise en place de mesures afin d'augmenter le nombre de femmes dans le secteur des jeux vidéo, notamment via un appel à projets

- la participation équilibrée des femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche
- une meilleure représentation des deux sexes dans la culture via un baromètre de la place des femmes dans le secteur culturel et un décret assurant une représentation équilibrée des genres à la direction des institutions culturelles
- une meilleure représentation des femmes dans les médias via un conditionnement des aides à la presse, la création d'un prix du journalisme inclusif, le renforcement d'Expertalia, ...

4. Faciliter la conciliation vie privée – vie professionnelle

La répartition inégalitaire de la responsabilité au sein de la famille et de la charge mentale liée à la gestion du foyer pèse lourd sur les parcours professionnels des femmes. Pour y faire face, le gouvernement entend améliorer la conciliation vie privée-vie professionnelle en mettant sur pied une ambitieuse politique de soutien aux mères de familles.

Pour atteindre cet objectif, les mesures qui seront mises en place visent essentiellement à :

- visibiliser le travail domestique via le lancement d'une étude qui analysera l'impact économique et symbolique, sur l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'invisibilisation du travail domestique et de sa répartition inégalitaire
- lever les obstacles de carrière pour les enseignantes du supérieur et les chercheuses
- soutenir l'accès et la préservation d'une vie professionnelle pour les femmes devenues mères particulièrement les familles monoparentales ou en situation de précarité- en poursuivant la mise en œuvre progressive de la réforme des milieux d'accueil et en renforçant l'accessibilité et la qualité des milieux d'accueil, ainsi qu'aux activités extra-scolaires

Au-delà de ces mesures concrètes qui seront mises en œuvre par différents ministres, l'intention est de renforcer la dynamique de *gender mainstreaming* dans toutes les institutions de la FWB, tout en l'intégrant dans une dynamique intersectionnelle. Les efforts en matière de *gender budgeting* seront également intensifiés et le « test genre » sera évalué.

De plus, la thématique des droits des femmes ne se limite pas au périmètre de la FWB. De nombreuses actions devront être menées au niveau des régions et du fédéral, notamment en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Cette articulation pourra se faire de manière constructive via la Commission Interministérielle Droits des femmes qui vient d'être créée.

« C'est un projet de plan ambitieux mais aussi très concret en faveur des Droits des femmes qui a été présenté aujourd'hui, avec des actions précises, réalistes et mesurables visant à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes, lutter contre les violences, les stéréotypes, les discriminations... C'est une véritable feuille de route pour la durée de la législature, qui touche de manière transversale les compétences de la Fédération Wallonie Bruxelles. C'est aussi un plan qui a été co-construit. Une politique des droits des femmes se devait en effet de partir du terrain, d'écouter ce que l'associatif féministe, dans toute sa diversité, peut apporter en termes de témoignages, d'analyses et de propositions. » Bénédicte LINARD

« Garantir et renforcer les Droits des femmes est un enjeu majeur pour la société toute entière, et un engagement clair de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour cette législature. Ce plan sera un outil essentiel pour atteindre cet objectif. En tant que pouvoir politique, notre rôle est de donner l'impulsion, et de fournir aux acteurs de terrain – véritables experts de leurs secteurs - les outils nécessaires à l'implémentation de mesures ambitieuses et de résultats durables. La deuxième phase de consultation permettra ce nécessaire processus de dialogue avec les acteurs de terrain, et notamment en matière d'enseignement supérieur, de recherche scientifique, de sport, de jeunesse, d'aide à la jeunesse et de maisons de justice. Sans eux, sans leur expertise, nos objectifs ne pourront être atteints. » Valérie GLATIGNY

« L'éducation a un rôle crucial à jouer dans la réalisation effective de l'égalité hommes-femmes et des droits des femmes. Que ce soit transversalement à travers la formation des élèves à ces enjeux, par la lutte contre les stéréotypes de genre dans l'orientation, ou à travers des dispositifs tels que la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Je me réjouis que nous puissions y travailler en articulation avec d'autres mesures dans le cadre d'un plan cohérent au niveau du Gouvernement. » Caroline DESIR.

« A travers ce futur plan d'actions, le Gouvernement souhaite s'engager pour la défense des droits des femmes. Les mesures, qui composeront cette feuille de route de la législature, devront mobiliser l'ensemble des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et s'articuler avec nos autres plans d'actions, notamment ceux relatifs aux Droits de l'Enfant ou de lutte contre la pauvreté. » a conclu le Ministre-Président Pierre-Yves JEHOLET.

Cabinet de Bénédicte LINARD

Nicolas Parent

nicolas.parent@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Contacts presse

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Cabinet de Frédéric DAERDEN

Xavier Gonzalez

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Cabinet de Bénédicte LINARD

Nicolas Parent

nicolas.parent@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Sandrine Lonnoy

Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be

+32 477 67 03 43

Cabinet de Caroline DESIR

Jean-François Mahieu

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75